

FICHE DE REPRÉSENTATION DU CLUB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DU COMITÉ D'ATHLÉTISME DE L'ESSONNE

FICHE À REMETTRE AVANT L'AG FINANCIÈRE POUR VÉRIFICATION DES POUVOIRS

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

A - Si le club est représenté par son (sa) Président(e) ou son (sa) Secrétaire Général(e), remplir le cadre ci-dessous :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : Président(e) / Secrétaire Général(e)*, N° de licence : _____

Signature :

(*) Rayer la mention inutile

B - Si le club est représenté par une autre personne que le (la) Président(e) ou le (la) Secrétaire Général(e), remplir le cadre ci-dessous :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Président(e) / Secrétaire Général(e)* du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : _____

Licence n° : _____ dans le club : _____

pour représenter ce club à l'Assemblée Générale Financière du Comité d'Athlétisme de l'Essonne le 07 mars 2015 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou
du (de la) Secrétaire Général(e) :

Signature du (de la) représentant(e) du
club :

(*) Rayer la mention inutile

Article 12 : La représentation d'un club est assurée par son Président ou son secrétaire, à défaut par un licencié en possession d'un pouvoir daté et signé du Président ou de son secrétaire.

Article 14 : Ni vote par correspondance, ni vote par procuration ne sont admis.

Article 16 : « les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les Statuts. »

Rappel :

Pour voter lors de l'Assemblée Générale, la personne représentant le Club, Président(e) ou Secrétaire Général(e) ou personne mandatée devra présenter :

- Sa licence FFA 2014/2015
- Une pièce d'identité.
- La fiche de représentation du Club